

SUSTAINABLE TALENT

LE LUXEMBOURG DES TALENTS DURABLES

ÉLECTIONS 2023

NOS PROPOSITIONS EN MATIÈRE
DE SÉCURITÉ SOCIALE



UNION DES ENTREPRISES
LUXEMBOURGEOISES

Des défis multiples à relever au niveau de la sécurité sociale

1

**PRÉVENIR LES RISQUES
LIÉS AU VIEILLISSEMENT
DE LA POPULATION**



2

**VEILLER À LA BONNE SANTÉ
DE LA POPULATION**



3

**ŒUVRER POUR UN SYSTÈME DE
SANTÉ EFFICACE ET DE QUALITÉ**



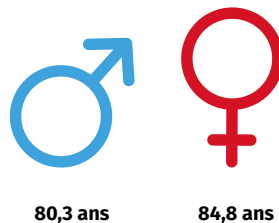
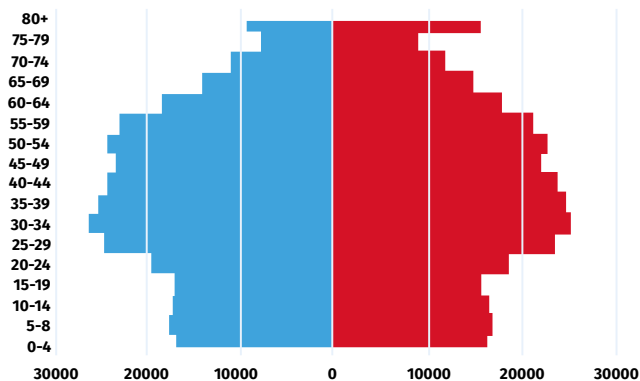
4

**ASSURER LA PERENNITÉ DU
SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE**

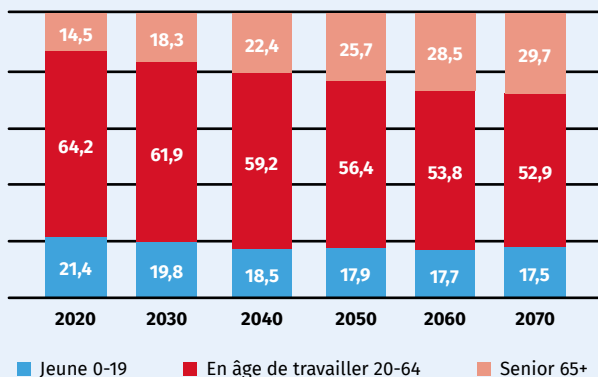


Pyramide des âges 2022

Espérance de vie



Projections démographiques (AWG 2021)



POINTS D'ALERTE

L'**assurance maladie-maternité** est en situation déficitaire depuis 2020, soit 4 années consécutives, de sorte que la réserve globale ne cesse de diminuer. Cette situation est particulièrement préoccupante sachant que le vieillissement de la population va progressivement faire croître les dépenses de santé, non seulement au niveau de l'assurance maladie, mais également au niveau de l'assurance dépendance.

La viabilité du **système de pension** se pose également et, selon l'IGSS, le système sera déficitaire dès 2027, les réserves du Fonds de Compensation épuisées en 2047. À politique inchangée, c'est au Luxembourg que le coût des pensions va le plus augmenter parmi les pays européens d'ici 2027 (18% du PIB), selon la Commission européenne. De petites adaptations immédiates seraient plus aisées à faire accepter et plus équitables pour les pensionnaires actuels et pour les générations futures – que de grands changements plus tard.

La sécurité sociale : élément d'attractivité économique et sociale

La sécurité sociale luxembourgeoise garantit aux assurés l'accès à une protection sociale élevée, contribue à l'attractivité économique et sociale de nos entreprises et du pays ainsi qu'à la paix sociale. Cela implique que nos systèmes de sécurité sociale aient un fonctionnement optimal – gouvernance claire, digitalisation par défaut, simplification et recherche de synergies, objectifs et indicateurs clés de performance basés sur le principe de l'utile et nécessaire.



Nos 28 mesures

en matière de sécurité sociale



SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE PÉRENNE

« Responsabilisation de toutes les parties prenantes à la soutenabilité à terme du système pour éviter toute augmentation des taux de cotisations à charge des salariés et des employeurs. »

1. Avoir une gestion cohérente, saine et prudente des finances
2. Adapter la gouvernance afin de l'aligner avec les objectifs à atteindre
3. Procéder à un inventaire des différents systèmes de financement possibles
4. Mener une politique qui se base sur des données probantes (« Evidence-based policies »)
5. Rechercher des synergies entre prestataires tout en garantissant un exercice libéral des professions
6. Baser les objectifs et indicateurs de performance sur le principe de l'utile et du nécessaire
7. Accélérer la digitalisation des démarches administratives entre institutions de la sécurité sociale, assurés et prestataires de soins
8. Élaborer une stratégie « digitalisation » concertée dans le domaine de la santé
9. Renforcer les démarches transversales au niveau de la lutte contre les abus et les fraudes avec davantage de moyens du système judiciaire, de contrôle et de sanctions
10. Rendre le recours au télétravail accessible en revoyant à la hausse le taux des 25 % de la sécurité sociale prévu dans la législation européenne.



SYSTÈME DE SANTÉ EFFICACE, DE QUALITÉ ET EFFICIENT

« Système de santé davantage tourné vers le parcours du patient, la prévention, la qualité des soins et la coordination entre parties prenantes. »

Politique de prévention adéquate

11. Placer la prévention au centre de toute stratégie de santé en complétant les plans de prévention en fonction des spécificités selon les tranches d'âge
12. Avoir une base de données santé anonymisées complète, condition sine qua non pour connaître les besoins en santé de la population et mettre en place une politique de santé adaptée
13. Consolider et renforcer les efforts de prévention par les différents acteurs et responsabiliser davantage l'assuré
14. Assurer le suivi et l'analyse des diverses démarches mises en place au niveau de la prévention
15. Analyser les causes d'absentéisme - la sécurité et la santé des salariés étant une priorité pour l'UEL - notamment grâce à un certificat d'incapacité de maladie unique tant pour les résidents que les non-résidents avec des codes diagnostic uniformes.

Nomenclature adaptée au progrès médical

16. Procéder à une révision plus régulière de la nomenclature pour tenir compte du progrès médical et technologique
17. Établir une procédure d'actualisation rapide en séparant les volets prestation et négociation de prix
18. Revoir le fonctionnement de la commission de nomenclature et la gouvernance dans son ensemble pour éviter des blocages.

Virage ambulatoire efficace

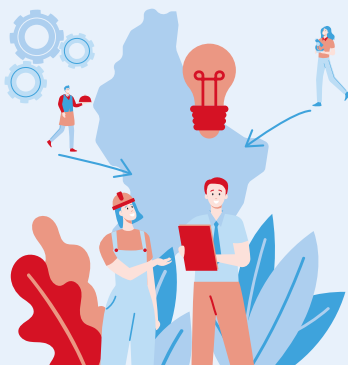
19. Renforcer le positionnement (p.ex. gatekeeper) de la médecine primaire notamment en réformant le concept du médecin référent - médecin de famille
20. Mettre en place le virage ambulatoire cadré et planifié pour les prestations de soins notamment prévus dans le projet de loi 8009 (hospitalisation de jour non chirurgicale, les dialyses, l'imagerie médicale, et le traitement oncologique ambulatoire)
21. Tenir compte des dimensions géographiques et de la masse critique lors de l'installation d'antennes extrahospitalières supplémentaires
22. Optimiser sur base d'un anti-cumul les prestations dispensées – éviter le tout partout ainsi que la politique de l'arrosoir en matière d'incitatifs financiers et cela au regard de la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de soins et de la qualité des soins prestés



SYSTÈME DE PENSION DURABLE

« Système de pension équitable qui protège non seulement les personnes profitant de la retraite actuellement, mais également les générations futures et tienne compte du vieillissement de la population. »

23. Adopter dès à présent des adaptations du système pour assurer une pension aux générations futures et respecter l'équité intergénérationnelle
24. Relever l'âge de départ effectif en retraite, qui est parmi les plus faibles de tous les pays de l'OCDE, et augmenter la durée de la carrière cotisable pour plus d'adéquation avec l'évolution de l'espérance de vie
25. Revoir la valorisation de périodes non soumises à cotisation pour tendre vers le principe « prestations si cotisations », le tout dans la perspective d'une plus grande neutralité actuarielle
26. Rapprocher le système de pension de vieillesse anticipée des indépendants de celui des salariés
27. Baisser le plafond cotisable et en corrélation limiter les prestations de pension pour veiller à l'équilibre du régime
28. Promouvoir les dispositifs des 2e et 3e piliers (cotisations versées au régime complémentaire de pension mis en place par l'employeur et primes versées lors d'un contrat de prévoyance-vieillesse).



Préserveons notre système de sécurité sociale dans l'intérêt des générations actuelles et futures. Cela nécessite des gestionnaires et visionnaires unis, responsables et perspicaces.

IN LUXEMBOURG, LET'S MAKE IT HAPPEN, WITH SUSTAINABLE TALENT!



UNION DES ENTREPRISES
LUXEMBOURGEOISES

www.uel.lu

NOS MEMBRES

